

NOBILIS® RISMAVAC + CA 126

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 08-11-2017

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Poules.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Sur l'œuf embryonné de 18 jours ou chez les poussins de 1 jour :

- immunisation active contre les souches classées très virulentes du virus de la maladie de Marek (vv-MDV).
- Après vaccination in-ovo ou vaccination à 1 jour d'âge, le délai de mise en place de l'immunité est de 5 jours.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie intramusculaire ou sous-cutanée, ou in-ovo.

Posologie

Une dose de 0,05 ml ou de 0,1 ml par oiseau, administré dans l'œuf de 18 jours ou une dose de 0,2 ml par voie intramusculaire au niveau de la cuisse ou par voie sous cutanée au niveau du cou chez le poussin de 1 jour.

- Préparation du vaccin

Ne préparer qu'une ampoule à chaque fois.

Le solvant (SOLVANT POUR VACCINS AVIAIRES À CELLULES ASSOCIÉES) doit être à température ambiante (15-25°C) lors de l'emploi. Vérifier sa limpidité.

Pour l'administration *in-ovo*, un appareil automatisé d'injection peut-être utilisé, les instructions du fabricant doivent être suivies scrupuleusement.

Le volume exact de solvant par dose nécessaire pour la reconstitution du vaccin dépend du nombre de doses par ampoule, de la voie d'administration et du réglage de l'appareil de vaccination *in-ovo*.

Le tableau ci-dessous présente le volume de solvant en fonction des différentes présentations et voies d'administration, ainsi que du réglage de l'appareil de vaccination *in-ovo* :

Nombre de doses par ampoule	Volume de solvant par ampoule		
	<i>in-ovo</i> (0,05 ml par dose)	<i>in-ovo</i> (0,1 ml par dose)	SC / IM (0,2 ml par dose)
1000 doses	50 ml	100 ml	200 ml
2000 doses	100 ml	200 ml	400 ml
4000 doses	200 ml	400 ml	800 ml
5000 doses	250 ml	500 ml	1000 ml

Pour la préparation du vaccin, extraire une ampoule du conteneur d'azote liquide en l'éloignant du corps et du visage. Vérifier que le vaccin congelé est contre le culot de l'ampoule. La présence de vaccin dans l'embout signifie qu'il a subi une décongélation et implique l'élimination de l'ampoule.
Réchauffer l'ampoule par immersion dans de l'eau à 25-27°C.
Dès que le contenu est redevenu liquide, sécher l'ampoule puis l'agiter légèrement.
Casser l'ampoule et diluer le vaccin avec une seringue de 5-10 ml de solvant en utilisant une aiguille de fort diamètre (calibre 18) et en aspirant et refoulant la suspension plusieurs fois.
Introduire le mélange dans le flacon de solvant en laissant glisser le vaccin le long de la paroi du flacon ou en injectant la suspension dans le flacon de solvant maintenu à l'envers.
Procéder à un deuxième rinçage de l'ampoule.
Agiter doucement par rotations et renversements.
Respecter un intervalle maximal de 3 minutes entre la sortie de l'ampoule du conteneur et la remise en suspension dans le solvant.
Remplir le matériel d'injection automatique selon les recommandations du fabricant et régler l'appareil pour le dosage nécessaire.
Agiter le flacon à intervalles réguliers par une rotation lente.
Le vaccin doit être utilisé dans les 2 heures qui suivent sa préparation. Il ne peut plus être réfrigéré, ni réchauffé.

Remplir le matériel d'injection automatique selon les recommandations du fabricant et régler l'appareil pour un dosage correctement.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

- Suspension :

Une dose contient :

Herpèsvirus du dindon vivant, souche FC-126 au minimum 3 log₁₀ UFP

Herpèsvirus des gallinacés 2 vivant, souche CVI-988 (virus de la maladie de Marek) au minimum 3 log₁₀ UFP

- Solvant :

Un ml contient :

Solvant aqueux qsp 1 ml

Principes actifs / Molécule

Solvant aqueux, Maladie de Marek, QSP

Forme pharmaceutique

Suspension

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Accessible aux groupements agréés pour la production avicole.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Zéro jour.

Propriétés

Propriétés pharmacologiques

Le vaccin contient le virus vivant de la maladie de Marek (herpèsvirus des gallinacés 2), souche CVI 988 qui est une souche homologue et atténuée ainsi que l'herpèsvirus vivant du dindon, souche FC 126 qui est une souche hétérologue. La vaccination induit une immunisation active contre les souches très virulentes de la maladie de Marek, démontrée par épreuve virulente.

Après vaccination *in-ovo* ou vaccination à 1 jour d'âge, le délai de mise en place de l'immunité est de 5 jours.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Non connues.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Le virus vaccinal est capable de diffuser d'un animal à l'autre.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Ne vacciner que les animaux en bonne santé.

Utiliser exclusivement le SOLVANT POUR VACCINS AVIAIRES ? CELLULES ASSOCIÉES.

Utiliser pour l'injection du matériel stérile (ébullition pendant 20 minutes ou passage à l'autoclave pendant 15 minutes à 121°C) et exempt de traces de désinfectant.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

La personne préparant le vaccin doit prendre des précautions contre d'éventuels contacts avec l'azote liquide et l'explosion possible d'ampoules lors de la sortie de l'azote liquide ou de la décongélation.

Ces précautions sont les suivantes :

- mettre des gants ;
- protéger le visage et les yeux avec un masque et/ou des lunettes ;
- vêtement de protection à manches longues.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Le vaccin est administré en dehors de la période de ponte.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

L'administration de 10 fois la dose n'a entraîné aucun effet indésirable sur l'espèce cible.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité lors de l'utilisation concomitante de ce vaccin avec d'autres vaccins.

Incompatibilités

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments excepté avec le SOLVANT POUR VACCINS AVIAIRES À CELLULES ASSOCIÉES.

Conservation

Durée de conservation

Suspension :

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Solvant :

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans (flacon et outre polyéthylène basse densité).

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans (outre plastique multicouche).

Suspension reconstituée :

Après reconstitution : 2 heures.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Suspension :

Conserver à – 196°C dans de l'azote liquide.

Conserver le conteneur d'azote dans une pièce sèche et bien ventilée, loin des incubateurs et des boîtes à poussins.

Contrôler le niveau d'azote liquide et le compléter si nécessaire.

Solvant :

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

Conserver à l'abri de la lumière.

Suspension reconstituée :

Après reconstitution : conservation entre + 2°C et + 8°C.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

INTERVET

Rue Olivier de Serres

B.P. 17144

49071 BEAUCOUZE cedex

Classification ATC Vet

- QI01AD03

Laboratoire



MSD Santé Animale

Rue Olivier de Serres

B.P. 17144

49071 BEAUCOUZE CEDEX

Tél : 02.41.22.83.83

Fax : 02.41.22.83.00

<http://www.msd-sante-animale.fr>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/9561987 7/2003

Date de première autorisation

2003-02-26

Présentation et quantité

Conteneur d'azote liquide contenant n ampoules de 1000 doses

Code GTIN : 08713184085337

Conteneur d'azote liquide contenant n ampoules de 2000 doses

Code GTIN : 08713184085368